



## Procès-verbal du Conseil général du 18 juin 2025

### ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°6-2024 relatif à l'adoption du Plan d'affection communal (Pacom)
- 3 Communications de la Municipalité
- 4 Divers et propositions individuelles

### 1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 43 membres présents et 19 excusés.

Procès-verbal :

**M. Guy Humbert** demande à la page 2 : enlever l'adjectif « petites ».

**Mme Anne Fischer** demande une correction à la page 5 : ajouter « parcelle proche d'une exploitation agricole » , biffer « toutes sortes depuis ». Ajouter « ont fait ensuite des procès ». Ajouter « s'il y a des oppositions contre les activités de la famille ».

Avec quatre abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentations : Mmes Lisette Humbert, Tamara Leonardi Mière et M. Yvon Mière demandent à être assermentés. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Ceux-ci solennisent la promesse et prennent part à l'assemblée.



## 2. NOMINATION DU BUREAU

### Présidente

Mme Laurence Bassin se représente et est réélue à l'unanimité.

### Vice-Président

M. Didier Humbert se représente et est réélu à l'unanimité.

### Scrutateurs et suppléants

Personne ne souhaitant se présenter pour ces postes, nous passons à l'élection en bloc des scrutateurs. Mmes Marie Baeriswyl Bandel, Myriam Mimault, scrutatrices, et M. Stéphane Jaquiéry et Mme Corinne Bovy, suppléants, sont réélus à l'unanimité.

## 3. NOMINATION D'UN.E MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION (SUPPLÉANT.E)

Cette année, la commission était présidée par M. Laurent Berseth qui est sortant. **Mme la Présidente** le remercie pour son engagement dans cette commission. Mme Yvonne Ritter Humbert devient présidente selon le tournus 2025-2026.

Pour compléter cette commission, **Mme Sabine Mathez** se propose. Elle est habitante depuis 2012 et elle est membre du conseil général depuis son arrivée. Elle a évolué dans le domaine fiduciaire depuis une vingtaine d'années. Elle est élue à l'unanimité.

La commission de gestion se compose donc de :

Mme Yvonne Ritter Humbert, présidente

M. Yves Jobin

M. Joël Meylan

M. Arnaud Pernet, suppléant

Mme Sabine Mathez, suppléante



#### 4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2025 : RAPPORT DE GESTION ET COMPTES DE L'EXERCICE 2024

**M. Luc Mouthon** demande si la boursière, Mme Céline Delacour, peut intervenir si besoin. Il n'y a pas d'opposition.

**M. Laurent Berseth** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Dans le cadre de la mission qui nous était confiée, nous avons procédé de la façon suivante :

Lecture complète du rapport de gestion et des comptes, demande d'explications ou de renseignements concernant les points sur lesquels des questions restaient ouvertes. Prise de connaissance du rapport de la fiduciaire.

Le rapport est clair et bien présenté, il donne une bonne vue sur l'exercice 2024. Dans sa première partie, il décrit les attributions et l'historique des différents dicastères et dans la deuxième partie la présentation des principaux postes des comptes présentant des écarts et nécessitant des explications.

En résumé, nous constatons avec une certaine satisfaction un excédent de revenus de Fr 56 705.84 .- qu'on doit principalement à un retour inattendu du fonds de péréquation de l'année précédente.

En conclusion, la commission remercie la municipalité ainsi que le personnel communal pour le travail accompli et vous propose, d'accepter le préavis no 2/2025, rapport de gestion et compte de l'exercice 2024. “

**M. Didier Humbert** nous lit le rapport de l'organe de contrôle.

„ Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Marchissy alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct, conformément aux directives de révisions du Département des institutions et de la sécurité.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.



Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 8 mai 2025

Fiduciaire AR Conseils SA, Astrid Robert “

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

### **VOTE**

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024 et d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

**Mme la Présidente** remercie Mme Céline Delacour pour son travail.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **PDDE régional**

**M. Luc Mouthon** nous présente le Service intercommunal de distribution d'eau potable du Pied du Jura, le SIDEJ.

Le PDDE (plan directeur de distribution d'eau) existe depuis 2010. C'est un outil en cas de pénurie d'eau ou de pollution par exemple pour garantir l'approvisionnement en eau. Neuf communes sont membres de cette association. L'idée est de mutualiser les ressources, de créer des liaisons au lac et la possibilité d'isoler certains secteurs. Dans le Canton, il y a 17 Régions concernées par cette démarche. L'objectif du Canton est que toutes les régions aient un PDDE opérationnel d'ici deux ans.

Le principe des deux bassins versants (par le lac), un qui vient de Rolle et l'autre de Begnins, permettrait à Marchissy de basculer d'un côté ou de l'autre en cas de besoin. Pour le secteur qui nous concerne, le projet part de Tartegnin, passe par Essertines, St-Oyens, Gimel, Saubraz, St-George, Longirod, Marchissy, Burtigny. La jonction qui existe à ce jour est celle qui vient de Gimel par St-George et Longirod. En 2020, la liaison à la Creuse a été faite. En 2022, une première phase de faisabilité avec plan a été demandée par le Canton : il ne fallait pas rester que les quatre communes. Jusqu'à fin 2024, tous les



municipaux des eaux, et parfois les syndics, se sont rencontrés afin de discuter et trouver une solution de gestion de ce réseau de 9 communes. En conclusion, une association a été créée en mars 2025, le SIDEPE.

Aujourd'hui, des membres du Conseil doivent faire partie d'une commission ad'hoc pour en étudier les statuts : il y a un préavis préliminaire qui par la suite va être réduit. La commission doit amender à la fois les statuts et la part du préavis. La commission fait un retour à la Municipalité qui ensuite transmet les remarques au comité qui s'occupe de l'organisation des statuts. L'objectif est que début 2026 ceux-ci soient adoptés par les neuf communes. Ensuite, le Conseil d'Etats doit approuver le projet. Et finalement, une constitution d'assemblée générale sera faite et un comité de direction sera nommé.

**M. Stéphane Gabriel** trouve que c'est une très bonne idée. Est-ce que l'Etat est partie prenante du financement ?

**M. Jean-Claude Bays** répond que oui mais à hauteur d'environ 20%.

**M. Luc Mouthon** ajoute que leur objectif est de ne pas dépasser le prix que l'on connaît ici, prix qui est déjà un peu plus haut qu'ailleurs. Dans le cadre de l'association, il est prévu que celle-ci revende ou achète des réseaux. Une commune comme la nôtre qui a un réseau neuf pourra le vendre. Ceci permettra d'équilibrer les comptes.

**Mme Anne Fischer** demande quand les travaux commenceront et quand ils seront finis ?

**M. Luc Mouthon** répond que l'on ne peut pas savoir. C'est l'assemblée créée qui décidera.

**M. Guy Humbert** demande pourquoi créer une nouvelle association et pourquoi nous ne demandons pas à Région de Nyon pour financer ce projet ?

**M. Luc Mouthon** répond qu'il n'est pas sûr que la Région de Nyon finance ce genre de projet. De plus, nous sommes sur deux districts distincts.

**M. Jean-Daniel Durussel** demande où en sont les réservoirs actuellement ?

**M. Jean-Claude Bays** répond qu'ils ont à 70% plein, donc pas de souci pour le moment.

**Mme Anne Fischer** demande si la liaison déjà créée sera utilisée ?

**M. Luc Mouthon** répond que oui.

**Mme la Présidente** informe qu'un courrier sera transmis pour que chacun puisse se proposer à faire partie de la commission.



## PRU- POINT DE RENCONTRE D'URGENCE

**M. Jean-Claude Bays** répond que le Canton a créé le PRU en cas de pénurie d'électricité. Certains panneaux ont été mis en place dans le village pour signaler le lieu PRU. Attention : ne pas confondre les points de rencontre d'urgence et les abris PC (en cas de guerre). Les PRU sont utiles par exemple en cas d'inondation, d'incendie, de panne d'électricité,... Les directives étaient très précises quant à quel type de bâtiment utiliser (hors terre, fenêtre, chauffage,...) et quels dangers sont concernés par un PRU.

Tous les citoyens ont reçu un petit flyer donnant des explications et une liste de réserve à avoir. Attention à ne pas dévaliser les magasins : il suffit d'avoir un petit peu de réserve à chaque fois. L'adresse du PRU à Marchissy est à l'administration communale.

Des bénévoles ont fait un test du PRU et ils seront à nouveau invités à refaire un test.

La commune a fait l'acquisition d'une génératrice afin que ce lieu soit autonome en cas de crise. Ce n'est pas tout le village qui se retrouve au PRU : en cas de problème, ce ne seront que les habitants concernés.

**Mme Valérie Issumo** est excusée ce soir car elle est au Conseil régional.

## 6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**Mme Guy** rebondit. Est-il possible de ne pas agendé le Conseil en même temps que le Conseil régional ?

**Mme Christine Ronga** répond que le Conseil a été avancé d'une semaine à cause du giron.

**Mme la Présidente** répond que nous serons attentifs à cela afin de fixer les prochains Conseils.

**Mme la Présidente** présente l'échéancier pour les élections de la nouvelle législatures. Une assemblée de commune est agendée le 30 septembre. Le 8 mars 2026 aura lieu le premier tour et le 29 mars 2026 para lieu le second tour. Pour l'élection du syndic, le premier tour sera le 26 avril 2026 et le second tour le 17 mai 2026. Tout est sur le site du Canton, sous législature 2026-2031.

Elle passe la parole aux municipaux.



**M. Luc Mouthon** ne se représente pas en tant que municipal.

**M. Jean-Claude Bays** a encore des projets en route et il ne peut pas se prononcer avant le 30 septembre.

**M. Jean-Jacques Nicolet** se réserve le droit de réfléchir jusqu'au 30 septembre. Il a encore des projets intéressants, notamment au niveau des écoles.

**M. Jean-Emile Humbert** reste sur la réserve. Il a déjà fait plusieurs années à la commune et il a besoin d'un temps de réflexion.

**Mme la Présidente** rappelle que le prochain Conseil sera extra muros. Pour organiser le transport, il nous faudra les réponses au 30 juillet au plus tard.

**M. Luc Mouthon** ajoute que pour les invités, question posée par Yvonne Ritter Humbert, c'est volontiers. A voir ensuite pour le coût du transport si une participation est demandée.

**Mme la Présidente** donne rendez-vous avec la Jeunesse, Shrek, l'âne et Fatal Bazooka au giron dès mercredi prochain jusqu'à dimanche.

Le prochain Conseil est agendé au 8 octobre.

La séance est levée à 21h20

La Présidente

La secrétaire